

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CTF/TFC.9/8/Rev.1
16 avril 2012

Réunion du Comité du FTP
Washington
3 mai 2012

Point 8 de l'ordre du jour

**RAPPORT DES BMD SUR LES PAIEMENTS POUR L'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS
ET LES SERVICES DE SUPERVISION**

Projet de décision du Comité du FTP

Le Comité du FTP a examiné le document CTF/TFC.9/8/Rev.1 intitulé *Rapport des BMD sur les paiements pour l'appui à la mise en œuvre des projets et les services de supervision* et se félicite de ce rapport.

I. INTRODUCTION

1. À sa réunion de novembre 2011, le Comité du FTP a demandé aux BMD de lui communiquer, à compter de mai 2012, des rapports annuels sur les paiements effectués à leur profit pour les défrayer du coût de l'appui à la mise en œuvre des projets et des services de supervision dans le cadre d'opérations du secteur public financées par le FTP, rendant compte notamment des paiements perçus au titre desdits services et de leur affectation et leur gestion internes.
2. Le Comité a également demandé à l'Unité administrative des FIC de convenir avec le Comité des BMD des informations à présenter concernant les paiements effectués au titre de l'appui à la mise en œuvre des projets et des services de supervision pour les projets du secteur public financés par le FTP.
3. Le Comité des BMD a décidé que pour les opérations tant du secteur public que privé financées par le FTP, le rapport des BMD devra englober : 1) les paiements reçus pour chaque projet ou programme, et 2) une description qualitative des modalités d'affectation et de gestion internes desdits paiements.
4. Les informations présentées ci-après ont été communiquées par les BMD. L'annexe 1 présente un tableau récapitulatif des montants des paiements effectués au titre de l'appui à la mise en œuvre des projets et des services de supervision qui ont été approuvés par le Comité du FTP et des montants reçus par les BMD.

Banque asiatique de développement (BAD)

5. Paiements reçus au titre de l'appui à la mise en œuvre des projets et des services de supervision. Au 31 mars 2012, la BAD avait reçu 100 000 dollars, représentant 5 % du montant total du financement pour la préparation de deux projets du secteur public réalisés au Viêt Nam, à savoir Renforcement des modes de transport urbain viables sur la ligne 3 du métro de Hanoï et Renforcement des modes de transport urbain viables sur la ligne 2 du réseau de transport en commun rapide de Hô-Chi-Minh-Ville.
6. Modalités d'affectation et de gestion internes des paiements. La BAD ne dispose pas de système de comptabilité fondée sur les coûts. Les allocations pour frais reçues par la BAD pour des projets cofinancés par les FIC (ainsi que d'autres fonds de tierces parties administrés par la BAD, tels que ceux du FEM) sont comptabilisées au titre du produit général des commissions. Ce produit est affecté par la division du budget de la BAD dans le cadre du budget administratif général de la Banque. Lors du processus de préparation du budget administratif pour l'exercice suivant, chaque département indique ses besoins en ressources, y compris les crédits supplémentaires requis pour le travail lié aux FIC, et les ressources sont réparties en conséquence.

Banque africaine de développement (BAfD)

7. Paiements reçus au titre de l'appui à la mise en œuvre des projets et des services de supervision. Au 31 mars 2012, la BAfD avait reçu du FTP 99 775 dollars pour le financement de la préparation de deux projets du secteur public, à savoir le Projet égyptien du golf de Suez et le Projet égyptien de Kom Ombo. En outre, la BAfD a reçu 925 000 dollars au titre des paiements pour l'appui à la mise en œuvre et

la supervision de deux projets du secteur public, à savoir le Programme sud-africain à l'appui de la promotion des énergies renouvelables par le secteur privé et le Programme sud-africain de maîtrise de l'énergie. Au total, la BAFD a reçu 1 024 775 dollars, et elle devrait recevoir 250 000 dollars au titre du paiement pour l'appui à la mise en œuvre et la supervision du Projet ESKOM de l'Afrique du Sud.

8. Modalités d'affectation et de gestion internes des paiements. Les paiements reçus au titre de l'appui à la mise en œuvre des projets et des services de supervision, y compris les financements pour la préparation des projets reçus de l'Administrateur, sont traités dans le cadre d'un mécanisme d'allocation comprenant des centres de coût spécifiques et des commandes internes. Toutes les dépenses liées au cycle d'administration des projets sont ensuite imputées aux commandes internes correspondantes par les unités opérationnelles/sectorielles concernées chargées d'élaborer et de mettre en œuvre les projets. Il faut éviter la « double rémunération » pour les opérations du secteur privé en remboursant les commissions d'ouverture de dossier reçues des pays bénéficiaires lorsque des allocations pour frais ont également été reçues de l'Administrateur.

9. Les paiements reçus des pays bénéficiaires pour l'appui à la mise en œuvre des projets et les services de supervision sont traités comme un revenu et comptabilisés au titre de revenu général. Ce revenu est affecté dans le cadre du processus annuel de préparation du budget administratif de la Banque. Lors du processus de préparation du budget administratif pour l'exercice suivant, chaque département indique ses besoins en ressources, y compris les crédits supplémentaires requis pour le travail lié aux FIC, et les ressources sont allouées en conséquence.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

10. Paiements reçus au titre de l'appui à la mise en œuvre des projets et des services de supervision. Au 31 mars 2012, la BERD avait reçu 50 000 dollars pour le financement de la préparation du projet portant sur le Mécanisme-cadre pour le développement des énergies renouvelables au Kazakhstan, et 1 488 800 dollars pour trois projets du secteur privé, à savoir Cadre de modernisation du chauffage urbain au Kazakhstan, Mécanisme d'appui au secteur privé pour le financement des énergies renouvelables (TurSEFF) en Turquie, et Mécanisme de prêt direct à l'appui des énergies renouvelables en Ukraine. Le montant total reçu par la BERD s'élève à 1 538 800 dollars.

11. Modalités d'affectation et de gestion internes des paiements. La BERD utilise les frais de gestion des projets pour mettre en œuvre et superviser les projets soutenus par les FIC et la BERD pendant leur durée de vie. Les dépenses encourues sont ensuite imputées au projet au moyen d'un code de projet spécifique de la BERD.

Banque interaméricaine de développement (BID)

12. Paiements reçus au titre de l'appui à la mise en œuvre des projets et des services de supervision. Au 31 mars 2012, la BID avait reçu du FTP 2 766 000 dollars pour un projet du secteur public et trois projets du secteur privé. Il s'agit des projets suivants : Programme à l'appui des énergies renouvelables au Mexique (public), Programme de financement des énergies renouvelables en Colombie (privé), Programme de maîtrise de l'énergie au Mexique (privé), et Programme à l'appui des énergies renouvelables au Mexique (privé). En outre, la BID devrait recevoir, au courant du premier semestre de 2012, 225 000 dollars pour deux projets du secteur public, représentant une commission d'ouverture de

dossier de 0,25 %. Ces projets sont les suivants : Programme stratégique à l'appui du réseau de transport public en Colombie (SETP) et Programme à l'appui des énergies renouvelables (paiements supplémentaires pour l'appui à la mise en œuvre et la supervision du projet).

13. Modalités d'affectation et de gestion internes des paiements. Le produit des allocations pour frais reçus par la BID est comptabilisé au titre de revenu général de la Banque. Toutefois, un mécanisme d'allocation a été mis en place à la BID pour les fonds d'intermédiation financière. Ce mécanisme comprend des centres de coût créés pour permettre l'utilisation de ces fonds par les unités opérationnelles/sectorielles concernées chargées d'élaborer et de mettre en œuvre les projets. Chaque équipe de projet prépare un budget prévisionnel pour la préparation et la supervision du projet pour la durée de ce dernier. S'agissant des projets financés par le FTP, lorsque possible, ils sont « greffés » à des opérations parallèles de la BID. Le budget prévisionnel annuel est mis à disposition pour exécution, les fonds non utilisés étant reportés et réaffectés pour les années suivantes en tant que de besoin. Les allocations pour frais sont fongibles pour les projets réalisés dans un pays.

Société financière internationale (IFC)

14. Paiements reçus au titre de l'appui à la mise en œuvre des projets et des services de supervision. Au 31 mars 2012, l'IFC avait reçu 4 797 000 dollars pour dix projets du secteur public.

15. Modalités d'affectation et de gestion internes des paiements. Les paiements sont gérés sur la durée de vie du projet, comprise entre 10 et 15 ans. Ces paiements couvrent en général un certain nombre de coûts différents, tels que les dépenses de personnel pour la préparation des projets, la négociation des projets, la supervision des projets, les frais juridiques et les frais de déplacement liés au projet.

Banque mondiale

16. Paiements reçus au titre de l'appui à la mise en œuvre des projets et des services de supervision. Au 31 mars 2012, la Banque mondiale avait reçu 1,12 million de dollars. Jusqu'ici, tous les emprunteurs ont choisi d'être payés à l'avance pour l'appui à la mise en œuvre et la supervision des projets. Le montant total reçu par la Banque mondiale représente les paiements effectués pour trois projets du secteur public approuvés sur la base de l'ancien taux de commission d'ouverture de dossier, qui est de 0,25 %. Les paiements se rapportant à quatre projets déjà approuvés n'ont pas encore été effectués. Lorsqu'ils auront été versés, la Banque mondiale devra avoir reçu un montant total de 2,43 millions de dollars.

17. Modalités d'affectation et de gestion internes des paiements. La Banque mondiale réaffecte les paiements reçus des emprunteurs pour financer les activités de préparation et de supervision des projets, ainsi que le département juridique et le département des prêts pour le surcroît de travail qu'ils réalisent dans le cadre des projets cofinancés par le FTP. Pour les projets ayant été approuvés par le Conseil avant novembre 2011, les fonds ont été affectés sur la base de coefficients prédéfinis pour la préparation des projets (70 000 dollars pour l'exercice 10 et 52 000 dollars pour l'exercice 11 par projet), la supervision des projets (19 000 dollars pour l'exercice 10 et 15 000 dollars pour l'exercice 11 par projet/an), et les services juridiques (15 000 dollars par projet). Le transfert de fonds au département des prêts est fondé sur le coût réel ; selon les estimations, les coûts associés à l'émission d'un prêt et les retraits de fonds sur une période de six ans de mise en œuvre du projet représenteraient approximativement 25 000 dollars par projet. Pour les projets ayant été approuvés par le Conseil après novembre 2011, la Banque recevra

70 000 dollars pour la préparation de chaque projet et 20 000 dollars pour la supervision ; le montant estimatif des frais juridiques reste inchangé (15 000 dollars par projet) et le département des prêts recevra des fonds sur la base du coût réel (approximativement 25 000 dollars par projet).